**SALON DU JOUET ANCIEN DE COLLECTION**

**DIMANCHE 11 février 2024**

**CONVENTION**

Entre le RETRO RAIL CLUB SENLISIEN, Association loi 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Senlis (département de l’Oise) représentée par son Président : Monsieur Eric Charpy 7 rue du Parquet 60350 St Jean aux Bois et  :

Monsieur et/ou Madame,……………………………………………………………………….

(ou) Société……………………au capital de…………………immatriculée au registre du commerce \*(ou des métiers) de……………………………..N°………………………………..

Représentée par Mr ou Mme………………………né(é) le…………..à………………………

N° de la carte d’identité ou du passeport\*\* :……………………………………………………

délivré le………………………. à……………………………………….

Adresse ou Siège Social :…………………………………………… ……………………

Adresse Internet ou mail …………………………………………………..@........................

Tel : ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

* Le Retro Rail club Senlisien organise le Dimanche 11 février 2024 une bourse de jouets anciens de collection.

 Les jouets ou objets présentés devront avoir au moins 20 ans d’âge ou être de collection.

 Cette exposition vente se tiendra au Complexe Sportif des 3 arches , 30 Avenue Eugène Gazeau à Senlis.

 La promotion est assurée par le Retro Rail club Senlisien.

**.** Déroulement de la journée :

 L’exposition sera ouverte de 8heures 30 à 16 heures au public qui devra acquitter d’un droit d’entrée de 2 € (Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans).

* Le Retro Rail club Senlisien propose une utilisation de tables à l’exposant qui en assumera la tenue sous sa propre responsabilité et ce jusqu’à 16 heures.
* Les tables longues de 1,85 x 0,80 mètres sont réservées sur la base de 25 € la table (20 euros à partir de la 3ème table) (par ex 3 tables 70 euros)
* L’exposant, acceptant cette convention, réserve…. Table(s). (minimum 2 maxi 5) .
* L’exposant joint son règlement complet à la présente pour que sa réservation soit prise en compte.
* Les chèques ne seront encaissés qu’à l’issue de la manifestation.

**L’Exposant s’engage :**

A ce que les articles qu’il propose, soient sa propriété exclusive (traçabilité si nécessaire + liste d’objets exposés destinée à l’organisateur).

. A se conformer à la législation en vigueur, notamment à celle de l’obligation d’affichage des prix et

pour les particuliers à celle réglementant la participation à des manifestations de ce type et aux

exigences imposées par le plan VIGIPIRATE.

. A ce qu’aucune arme (ou représentation) ne puisse être exposée ou vendue durant la manifestation.

. A être présent, stand installé, au plus tard à 8h00. Les portes lui seront ouvertes dès 7 heures.

. A respecter le périmètre de sécurité incendie matérialisé, à garer son véhicule sur le parking indiqué aussitôt après avoir déchargé ses marchandises.

. A s’abstenir de fumer dans les locaux abritant la bourse.

. A ne pas encombrer les allées de circulation (tables, chaises, cartons, objets… )

et à ne pas disposer quelque aménagement que ce soit dans et au-dessus des allées.

. A respecter la surface attribuée.

. A respecter les horaires d’ouverture de la bourse de 8 heures 30 à 16 heures et à ne pas remballer ses marchandises avant 16 heures.

. A tenir son stand approvisionné jusqu’à l’heure de la fermeture.

. A libérer les lieux à l’issue de la manifestation dans la soirée du 11 février 2024 et ce avant 18 heures 30, **impérativement.**

**La responsabilité du RETRO RAIL CLUB Senlisien sera strictement limitée au montant perçu pour la mise à disposition du stand.**

L’exposant fera son affaire de la gestion et de la surveillance de son stand,

Il prendra sous sa responsabilité les mesures nécessaires à la protection de son stock.

L’exposant, pour preuve de son assurance, fournira une photocopie de l’attestation de celle-ci.

Le Retro Rail Club Senlisien ne saurait intervenir en cas de litige de quelque sorte que ce soit entre les exposants et visiteurs ou exposants et clients.

Un registre de participation est établi et communiqué à la sous-préfecture de Senlis.

**L’exposant dégage le Retro Rail Club Senlisien de toute responsabilité quant au vol ou à la dégradation** de quelque nature que ce soit, des objets exposés, ou des effets personnels le dimanche 11 février 2024 aux 3 Arches de Senlis ainsi que tout évènement indésirable survenu sur le parking.

Toute demande d’annulation reçue avant le 19 janvier 2024 sera remboursée à la demande du participant. **Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.**

Les tables qui ne seraient pas occupées à 8 heures le dimanche 11 février 2024 seront considérées comme libres et pourront être cédées à d’autres exposants, sans dédommagement possible.

**L’inscription et la participation à cette manifestation impliquent, pour les exposants, l’acceptation sans aucune réserve à la présente convention.**

**A Senlis le 13 novembre 2023**

**L’EXPOSANT : Le RETRO RAIL CLUB**

 **SENLISIEN**

*Mention lu et approuvé manuscrite obligatoire + nom +cachet et signature*

\*K bis récent (ou copie de livret de commerçant non sédentaire)

\*\* Photocopie recto verso carte d’identité ou passeport

**Nous vous remercions de nous retourner rapidement cette convention dûment complétée, signée et accompagnée de votre règlement à l’ordre du RETRO RAIL Club Senlisien.**

 **Adresser à :**

 **ERIC CHARPY (Retro Rail) 7 RUE DU PARQUET 60350 ST JEAN AUX BOIS.**

 **Tel : 06 25 91 29 87**